

Stéphanie JONCART
@jaimelapaperasse



Gérer sa micro- entreprise, c'est facile !

Le guide pratique
pour **simplifier l'administratif**
au quotidien

Vuibert

**Gérer sa micro-entreprise,
c'est facile !**

Stéphanie JONCART
@jaimelapaperasse



Gérer sa micro- entreprise, c'est facile !

Le guide pratique
pour **simplifier** l'administratif
au quotidien

Vuibert

Vuibert s'engage
durablement pour l'environnement



Couverture : Valérie Le Roux
Conception graphique : PCA
Mise en page : Hervé Soulard
ISBN : 978-2-311-63047-3

© Vuibert, avril 2026
5, allée de la 2^e D.-B.
75015 Paris
www.vuibert.fr

Toute représentation ou reproduction, intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayant droits aux ayants cause, est illicite (loi du 11 mars 1957, alinéa 1^{er} de l'article 40). Cette représentation ou reproduction par quelque procédé que ce soit constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

SOMMAIRE

Introduction	7
Chapitre 1. La création, ça se prépare	9
Chapitre 2. Réaliser la création en pratique	45
Chapitre 3. Gérer son entreprise au quotidien	59
Chapitre 4. Sécuriser son activité.....	111
Chapitre 5. Anticiper et accompagner les changements ..	163
Conclusion	193
Ressources	195
Glossaire	197
Remerciements	201

INTRODUCTION

L'objectif de cet ouvrage est de vous transmettre des clés essentielles quelle que soit la phase dans laquelle vous vous trouvez. Il ne s'agit pas d'un simple guide pratique : j'ai à cœur de vous sensibiliser à des questions souvent mises de côté quand il s'agit d'une micro-entreprise, et qui pourtant font toute la différence dans votre quotidien d'indépendant. On parlera d'obligations, mais aussi de choix, de rentabilité, d'optimisation ou de sécurité. La gestion ne servira pas seulement à cocher des cases pour satisfaire l'administration (bien que ce soit déjà un excellent point). Vous aurez les éléments pour asseoir votre micro-entreprise sur un cadre qui vous fait gagner en sérénité, rend votre micro-entreprise plus crédible aux yeux de vos futurs clients et vous épargne des complications. Bien sûr, l'administratif et le juridique restent des sujets parfois techniques et peu distrayants, mais je m'efforce de les rendre plus accessibles en vous aidant à comprendre plutôt qu'à copier un modèle et que vous puissiez ensuite passer à l'action.

Enfin, il y a également une question de vision derrière ce livre, pour casser des mythes qui dévalorisent injustement la micro-entreprise ou pour apporter des réflexions qui peuvent aider les femmes à avancer sur les sujets d'égalité et d'indépendance financière.

J'ai placé dans cet ouvrage mon expérience de formatrice spécialisée dans l'accompagnement des micro-entrepreneurs depuis 2018, mais également d'ancienne inspectrice des impôts et de diplômée en comptabilité et gestion. À travers ce parcours qui aborde la gestion administrative sous des angles différents et complémentaires, on retrouve également les riches partages des spécialistes rencontrés au fil de mon activité et des interviews au micro du podcast J'aime la paperasse.

Même si l'objet de ce livre est principalement l'aspect « gestion » administrative de la micro-entreprise, nous ne pouvons pas faire l'impasse sur l'étape de la création. D'abord, vous êtes sans doute nombreux à l'avoir choisi pour avoir une vision globale de l'aspect administratif de votre micro-entreprise pour préparer votre projet entrepreneurial ou parce que vous venez tout juste de créer votre entreprise. Ensuite, vous verrez que certains choix que vous faites lors de la création ne sont pas définitifs. Il est donc important de bien comprendre les différents enjeux pour faire vos choix, les valider ou être capable de les remettre en question au cours de la vie de votre micro-entreprise.

COMMENT ABORDER CE LIVRE ?

Il a été construit suivant un fil conducteur : la préparation du projet, le lancement de la micro-entreprise, la gestion au quotidien, la construction d'un cadre pour sécuriser l'activité et accompagner le changement. Il s'agit donc d'une suite logique, et s'il fallait vous donner un conseil après avoir accompagné plusieurs centaines de micro-entrepreneurs dans leur gestion administrative, c'est que parfois les pépites se cachent là où on ne les attend pas. Un sujet *a priori* maîtrisé et voilà une information qui change la donne.

Cependant, cet ouvrage reste un guide pratique. Vous pouvez naviguer entre les chapitres pour vous concentrer en priorité sur les sujets qui vous intéressent. Il ne se prétend pas exhaustif car le but n'est pas de vous noyer sous les informations. Il a donc fallu faire des choix pour conserver une approche assez simple et pratique. Ce livre ne présente donc pas tous les cas de figure et exceptions possibles – vous savez à quel point notre système administratif en regorge. Il se concentre sur l'essentiel à comprendre, à connaître et à savoir faire avec un zoom sur les situations les plus courantes. Dans tous les cas, n'hésitez pas à y revenir en tant que de besoin et à approfondir vos apprentissages. Des ressources à télécharger vous sont offertes en bonus pour l'achat de ce livre et vous pouvez retrouver les articles, podcasts, ateliers et formations de J'aime la paperasse pour poursuivre l'aventure.

Chapitre 1

LA CRÉATION, ÇA SE PRÉPARE

Derrière le terme de «micro-entreprise», on retrouve différentes visions qui s'opposent parfois. Pour certains, elle représente un idéal pour lancer une activité indépendante, tandis que d'autres estiment qu'il ne s'agit pas une entreprise à part entière, mais seulement d'une petite activité complémentaire, voire d'un loisir à peine lucratif.

La réalité du terrain se situe quelque part entre les deux : lancer une micro-entreprise revient à créer **une véritable entreprise**, qui peut aussi bien s'adapter à une activité complémentaire qu'à une activité unique. Comme n'importe quel type d'entreprise, la micro-entreprise n'est pas parfaite et ne conviendra pas à toutes les situations. Il faut donc tenir compte de **ses avantages et ses limites** pour vérifier en amont qu'il s'agit d'un choix pertinent pour vous.

Avant d'aller plus loin, nous allons commencer par poser les bases essentielles pour préparer votre projet :

- comprendre le fonctionnement général de la micro-entreprise ;
- vérifier que la micro-entreprise est un choix adapté à votre projet entrepreneurial ;
- anticiper certains choix et démarches qui impacteront financièrement votre entreprise.

Ce sera également l'occasion d'aborder quelques situations particulières qui nécessitent plus d'adaptation ou d'anticipation, comme le cas des salariés du privé ou des fonctionnaires qui souhaitent créer leur entreprise.

1.1 LE CONTEXTE : QU'EST-CE QU'UNE MICRO-ENTREPRISE

Les différents types d'entreprise

Contrairement à une idée reçue, la micro-entreprise n'est pas réellement une forme juridique, mais plutôt un aménagement fiscal et social. En France, on distingue deux grandes catégories d'entreprises :

- **la société.** Elle constitue une personne à part entière, distincte des personnes qui l'ont créée. On parle alors de **personne morale**. Elle peut être unipersonnelle, c'est-à-dire constituée par un associé unique. Les formes les plus courantes pour une petite entreprise sont : SARL, EURL (= SARL à associé unique), SAS et SASU (= SAS à associé unique);
- **l'entreprise individuelle.** Il s'agit d'une personne physique, c'est-à-dire que votre entreprise et vous, vous formez une seule et même personne.

La micro-entreprise se place dans cette dernière catégorie : **il s'agit d'une entreprise individuelle**, pour laquelle vous bénéficiez de quelques aménagements spécifiques¹. Pour l'aspect fiscal, c'est-à-dire la manière dont vous allez calculer et payer vos impôts, on parlera de « micro-fiscal ». Pour l'aspect social, c'est-à-dire ce qui concerne le calcul et le paiement des cotisations sociales, on utilise le terme de « micro-social ».



BON À SAVOIR

Attention aux confusions ! L'expression de « micro-entreprise au sens communautaire » ne fait pas référence à une notion de forme juridique ou de régime fiscal/social. Il s'agit d'une définition purement économique pour décrire la taille de l'entreprise. En 2026, pour être qualifiée de micro-entreprise au sens européen, une entreprise doit compter moins de 100 salariés et moins de 2 millions d'euros de chiffre d'affaires ou de total du bilan... Autant dire que l'on ne se place pas du tout à la même échelle !

Tout au long de cet ouvrage, nous parlerons uniquement de la micro-entreprise au sens de l'entreprise individuelle bénéficiant à la fois du régime micro-fiscal et micro-social. Nous emploierons parfois le terme d'auto-entrepreneur, auto-entreprise ou micro-entrepreneur pour désigner la micro-entreprise².

1. Le cas particulier de l'EURL optant pour le régime de la micro-entreprise est écarté pour faciliter la compréhension.

2. Retrouvez le glossaire en fin d'ouvrage.

Le fonctionnement général de la micro-entreprise

Le régime d'auto-entrepreneur a été conçu pour simplifier l'accès à l'entrepreneuriat et inciter à déclarer son activité indépendante, y compris lorsqu'il s'agit d'une activité complémentaire. Il est donc largement simplifié par rapport à une autre entreprise, même si vous avez tout intérêt à aller plus loin pour réellement sécuriser votre entreprise du point de vue légal et financier.

La caractéristique principale de la micro-entreprise, c'est le mode de calcul des cotisations sociales et des impôts. Tout est basé sur des pourcentages forfaitaires appliqués aux sommes encaissées, au lieu de calculs parfois complexes prenant en compte les dépenses réelles de l'entreprise.

Ce mode de calcul offre différents avantages :

- Vous payez des cotisations sociales uniquement sur le chiffre d'affaires que vous encaissez réellement. Et si vous ne gagnez rien... vous ne payez rien. Cette règle est en réalité à double tranchant, car vous ne vous constituez pas non plus de protection sociale, mais pour l'instant nous allons la considérer comme un atout.
- Vous pouvez facilement anticiper vos coûts, puisqu'il s'agit d'un pourcentage fixe selon votre catégorie d'activité.
- La gestion est facilitée, avec un décalage réduit au maximum entre le moment où vous encaissez les paiements et celui où vous reversez les cotisations sociales.

EXEMPLE

Par exemple, si vous encaissez 1 000 € pour une prestation de conseil, vous devez reverser $25,6 \% \times 1000 = 256$ € de cotisations sociales. Le montant réel sera sensiblement plus élevé car d'autres prélèvements sont effectués en même temps que les cotisations sociales (*cf. « 3.5 La déclaration de chiffre d'affaires »*).

En ce qui concerne l'impôt sur le revenu, il existe deux modes de calcul différents. L'un d'eux, le versement libératoire (ou versement forfaitaire libératoire), fonctionne sur le même principe que les cotisations sociales, avec l'application d'un pourcentage au chiffre d'affaires encaissé.

Si on reprend notre exemple précédent, avec l'option pour le versement libératoire, vous payez ainsi $2,2\% \times 1\,000 = 22\text{ €}$ d'impôt sur le revenu, reversés en même temps que vos cotisations sociales.

Au quotidien, la gestion administrative de la micro-entreprise se résume principalement à tenir une comptabilité hyper simplifiée qui retrace les encaissements, puis à déclarer ces sommes sur une plateforme dédiée chaque mois ou chaque trimestre. Avec les bons outils, c'est simple et rapide !

Cependant, l'administratif ne se résume pas à ces deux obligations. Vous devez faire preuve de vigilance dans vos choix et dans la mise en place de votre système administratif dans son ensemble, pour vous assurer d'être en conformité et de privilégier les options les plus stratégiques pour vous. Il est important de bien garder en tête que votre micro-entreprise reste une entreprise à part entière, en tant qu'entreprise individuelle qui bénéficie simplement d'un régime fiscal et social simplifiés, ainsi que de quelques aménagements comme la comptabilité allégée. Vous devez donc veiller à respecter les mêmes obligations générales et responsabilités que pour n'importe quel type d'entreprise.

1.2 VÉRIFIER L'ADÉQUATION DE LA MICRO-ENTREPRISE AU PROJET

Vous ne devriez pas opter pour le régime d'auto-entrepreneur comme un choix par défaut, sans vous assurer au préalable qu'il est réellement approprié par rapport à votre projet et votre situation personnelle.

Bien sûr, la simplicité et la popularité de la micro-entreprise incitent à la choisir de façon quasi systématique quand on se lance seul dans un projet entrepreneurial qui nécessite peu d'investissements. Cependant, je vous encourage à prendre le temps de questionner ce choix.

Même si vous retenez l'option de la micro-entreprise, cette réflexion vous permet de structurer un peu plus votre projet en vous posant des questions intéressantes sur votre modèle économique, les perspectives d'évolution et même certains choix de vie qui seront impactés par votre activité professionnelle.

Les différentes catégories d'activité

Les taux d'imposition et de cotisations sociales varient très fortement en fonction du type d'activité, passant du simple au double. Pour évaluer vos coûts de façon cohérente, vous devez donc savoir dans quelle catégorie est classée votre activité.

Pour cela, vous devez vous poser deux questions :

- S'agit-il de prestations de services ou de vente ?
- L'activité est-elle de nature artisanale, commerciale ou libérale³ ?

La notion de vente ou prestation de services

Si vous achetez, fabriquez ou transformez des biens avant de les revendre, il s'agit d'une activité de vente (qui peut être purement commerciale ou artisanale). Dans tous les cas, s'il n'y a pas de bien physique, il ne peut pas s'agir d'une opération de vente.

Prenons quelques exemples pratiques :

- Si vous fabriquez des objets, c'est de la vente.
- Si vous achetez des mugs, que vous les décidez puis les vendez, c'est de la vente.
- Si vous vendez un livre au format papier, c'est de la vente.

3. Les activités agricoles sont écartées car elles sont incompatibles avec le régime de la micro-entreprise. De même, les artistes et auteurs bénéficient d'un régime particulier pour les activités concernées.

En revanche...

- Si on vous fournit le tissu pour fabriquer une robe sur mesure, ce n'est pas la robe que vous avez vendue mais uniquement la prestation : c'est du service.
- Si vous vendez un produit numérique sans support physique (patron, vidéos, guide à télécharger, livre numérique), c'est également du service.

Les catégories d'activité

Les activités artisanales renvoient à une notion de savoir-faire particulier. Beaucoup de ces activités nécessitent une qualification particulière pour être exercée, dont vous devez justifier au moment de la création d'entreprise.

On y trouve notamment les métiers de bouche, du BTP ou encore de nombreux métiers manuels : création d'objets artisanaux, corbonnier, ébéniste... Quelques activités sont également assimilées à de l'artisanat, comme les taxis ou VTC, mais aussi les activités de type secrétariat lorsqu'elles sont destinées à une clientèle professionnelle (service aux entreprises).

L'activité commerciale par excellence, c'est l'achat-revente, donc la vente de marchandises. On trouve également dans cette catégorie certaines activités de services, comme la livraison, la location ou encore ce qui touche à l'hôtellerie.

Les activités libérales sont des activités dites de prestations de services intellectuelles. On y trouve par exemple la formation, les activités de diététicien, psychologue ou encore les métiers du free-lancing d'une manière générale (consultant, rédacteur, directeur artistique...).

La plupart de ces activités sont qualifiées de professions libérales non réglementées (PLNR), mais quelques activités dites « réglementées » sont autorisées en micro-entreprise. Nous verrons plus loin que ces activités rattachées à une caisse spécifique, la CIPAV, sont soumises à des taux de cotisations différents.

La réglementation spécifique au projet

Dans cet ouvrage, nous abordons la réglementation générale qui s'applique à toutes les micro-entreprises pour poser de bonnes bases au niveau administratif et légal. Dans la préparation de votre projet, il ne faut tout de même pas négliger les règles propres à certaines activités, à apprécier au cas par cas. En effet, certaines activités, sans être réellement qualifiées de professions réglementées, demandent de respecter un cadre particulier.

Par exemple, pour exercer une activité de formation professionnelle, vous devez vous déclarer auprès de la DREETS⁴ de votre région pour obtenir un numéro de déclaration d'activité (NDA). Vous devez également respecter certaines obligations d'information, de contractualisation ou encore déposer une déclaration annuelle spécifique, le bilan pédagogique et financier (BPF).

Autre exemple, si votre activité implique des denrées alimentaires, alors elle vous oblige à respecter des mesures d'hygiène et de traçabilité. De même, le fait de recevoir du public entraîne une obligation de sécurité.

Il n'existe pas de liste complète des obligations spécifiques à chaque activité, donc c'est un travail à effectuer dans la préparation de votre projet et à prendre en compte dans vos coûts si ces contraintes demandent des moyens supplémentaires.

Les critères de choix du statut juridique et régime fiscal/social

Pour vous aider à valider votre choix, nous retiendrons 9 critères.

La compatibilité légale

Certaines activités et situations sont incompatibles avec la micro-entreprise du fait d'une interdiction légale.

4. DREETS = direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités.

Les activités interdites sont les activités agricoles, certaines professions libérales réglementées (avocat, médecin, infirmier...) et les activités soumises à la TVA immobilière. Pour d'autres activités, vous devez obligatoirement posséder une qualification particulière (notamment certaines professions artisanales ou libérales) et/ou respecter une réglementation spécifique, mais rien n'empêche d'exercer en tant qu'auto-entrepreneur. Par exemple, beaucoup de métiers d'artisanat demandent une qualification particulière et répondent à des règles de sécurité ou d'hygiène (métiers du BTP, de la restauration, de la coiffure...). C'est également le cas d'activités libérales comme la profession de diététicien, de formateur indépendant, ou d'autres activités dans un cadre spécifique tel que la vente de métaux précieux ou les services à la personne.

Si vous êtes salarié, il vaut mieux prendre quelques précautions et vérifier au préalable que vous pouvez cumuler votre activité indépendante avec votre emploi. C'est d'autant plus vrai dans la fonction publique, où le principe de base est l'interdiction d'exercer toute autre activité.

De même, il n'est pas toujours possible de cumuler plusieurs activités indépendantes. Le cumul d'une micro-entreprise avec une SAS/SASU est possible d'une façon générale, alors qu'il est soumis à des conditions strictes dans le cas d'une SARL : ce n'est pas possible si vous avez un statut de gérant associé majoritaire. En revanche, il est strictement impossible de cumuler deux entreprises individuelles.

La volonté de se lancer sans associé

Dans une entreprise individuelle – y compris en micro-entreprise, on est seul à bord. Si vous savez déjà que vous souhaitez vous associer à court terme, la micro-entreprise ne sera donc pas adaptée.

Il est tout de même possible de travailler avec son conjoint avec le statut de « conjoint collaborateur », mais la question des cotisations sociales limite largement l'intérêt de ce choix dans le cadre d'une micro-entreprise.

Le faible investissement de départ

Certains projets demandent des investissements importants, du fait de l'activité ou du modèle économique. C'est le cas, par exemple, d'une activité qui nécessite des locaux, du matériel coûteux ou des salariés, comme un restaurant.

Par principe, si votre projet suit ce schéma, vous pouvez d'emblée écarter la micro-entreprise. Elle vous pénaliserait en termes de crédibilité, bloquant toute possibilité d'investissement suffisant, et vous perdriez beaucoup d'argent à cause d'une structure inadaptée au niveau fiscal.

Les dépenses pour faire fonctionner l'activité

La micro-entreprise n'est pas non plus adaptée si les dépenses courantes sont trop élevées. Alors, sur quelle base peut-on parler de « trop » ?

Le point de référence, c'est l'abattement fiscal. Il s'agit d'un pourcentage forfaitaire que l'administration prend en compte automatiquement pour représenter les dépenses de la micro-entreprise. Il est égal à :

- 71 % du chiffre d'affaires pour les activités de vente ;
- 50 % du chiffre d'affaires pour les activités de prestations de services commerciales ou artisanales ;
- 34 % du chiffre d'affaires pour les activités de prestations de services libérales.

EXEMPLE

Pour 2000 € de chiffre d'affaires en ventes de marchandises, on considérera un « forfait » de charges égal à 1 420 €. Si vous dépensez en réalité 800 € de charges pour générer ces 2000 € de chiffre d'affaires, alors la micro-entreprise est *a priori* intéressante. À l'inverse, si vos dépenses sont plus élevées, il faut vous pencher sérieusement sur la question du statut ou du régime fiscal pour trouver une solution plus adaptée.

En pratique, les cotisations sociales représentent une part importante des charges d'une micro-entreprise. En 2026, celles-ci s'élèvent à :

- 12,3 % pour les ventes ;
- 21,2 % pour les prestations de services commerciales ou artisanales ;
- 23,2 % pour les professionnels libéraux affiliés à la CIPAV ;
- 25,6 % pour les autres activités libérales.



BON À SAVOIR

La TVA n'est jamais un critère de choix de la forme juridique ou du régime fiscal, car le fait d'opter ou non pour la micro-entreprise n'a aucune incidence sur le régime de TVA.

Les perspectives d'évolution

Le choix de forme juridique ou de régime fiscal, ce n'est pas forcément définitif dans la vie d'une entreprise. Cela dit, il vaut mieux prendre la question au sérieux pour éviter des démarches, coûts et contraintes supplémentaires liés aux changements. Par conséquent, si vous savez dès le départ que vous vous lancez dans un projet qui va générer beaucoup de chiffre d'affaires, la micro-entreprise n'est sûrement pas le meilleur choix.

Les plafonds de chiffre d'affaires sont toutefois relativement élevés. En 2025, la limite de la micro-entreprise s'élève à :

- 77 700 € pour les prestations de services ;
- 188 700 € pour les activités de vente de marchandises, objets, fournitures et denrées à emporter ou consommer sur place.

Précisons que ces plafonds sont actualisés tous les trois ans. Les nouveaux seuils applicables pour les années 2026, 2027 et 2028 seront publiés dans le courant de l'année 2026.

Si vous prévoyez une évolution rapide de votre activité, il est préférable de le prendre en compte. Par exemple, si vous vous lancez comme free-lance, mais dans l'optique de monter une agence



Créer et gérer une micro-entreprise ne devrait pas être un parcours du combattant. Pourtant, entre les démarches administratives, les obligations légales et la gestion quotidienne, il est facile de se sentir dépassé.

Dans ce livre clair, accessible et concret, vous trouverez **les clés indispensables** pour maîtriser le fonctionnement de votre micro-entreprise et mettre en place **une gestion administrative efficace**, sans jargon ni complexité inutile.

Vous pourrez ainsi gérer sereinement votre activité, anticiper les difficultés et sécuriser votre projet entrepreneurial.

De la réflexion à la mise en place des bonnes pratiques du quotidien, en passant par le respect des obligations légales, ce guide vous accompagne pas à pas autour de trois piliers fondamentaux :

- **la création de la micro-entreprise ;**
- **la gestion courante ;**
- **la sécurisation de votre activité.**

Chaque chapitre est ponctué d'outils concrets pour passer à l'action : **check-lists, applications pratiques, plans d'action.**



Stéphanie Joncart est formatrice en création et gestion d'entreprise. Ancienne inspectrice des impôts, elle s'est spécialisée en 2018 dans l'accompagnement des micro-entrepreneurs et partage désormais ses conseils sur Instagram sous le pseudonyme @jaimelapaperasse et sur le podcast du même nom.

Vuibert.fr



17,90 €
ISBN 978-2-311-63047-3

